



PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT  
EDUCATIF LIBRE PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF  
**SINGULIERS**  
REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF LIBRE PLURALISTE  
LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF L'  
PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT

LE PASSAGE CTC

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

**Formation initiale :  
sur la comète M2** Pages 4-5

Singuliers Pluriel  
Les Unitaires SNUipp 47  
169 bis av J. Jaurès 47000 AGEN  
☎ 05 53 68 01 92  
📞 06 81 64 77 50

**Déposé le :**  
*21/05/2021*

**Maternelle :  
Pourquoi tant de haine ?** Pages 6-

**Carte scolaire... amère** Page 12

**Mobilisation AESH** Pages 13 et 20

**Palmes, marelle,  
chifoumi, trumpisme,  
protocole sanitaire  
inapplicable, attaques  
informatiques - - -**

**Trois pages « spéciales  
Jean Mi-Mi »  
Pages 17 à 19**



## Marmande : l'école Emile-Labrunie rebaptisée par l'Education Nationale au grand dam d'un syndicat

L'école Labrunie a officiellement changé de nom sans que personne ne soit prévenu. C'est du moins ce que l'on peut croire en consultant le site de l'Éducation nationale qui ne fait pas état d'une école « Émile Labrunie » mais « Étienne Labrunie » rue Jean-Goujon dans le quartier de la Gravette.

Bien entendu, il s'agit là d'une erreur remarquée il y a quelques mois de cela par le syndicat enseignant SNUIPP 47 - FSU sur le site du ministère mais aussi sur celui de l'inspection d'académie de Lot-et-Garonne.

... Une gaffe qui s'explique assez simplement pour le SNUipp 47 - FSU : « Les services administratifs n'ont plus aujourd'hui ni le temps ni les moyens de vérifier grand-chose, et il suffit que « E. Labrunie » ait été interprété dans une base de données en « Étienne Labrunie ».

À l'heure où l'enseignement se numérise (faisant parfois

rager professeurs, écoliers et parents), le syndicat enseignant ironise : « Nous trouvons assez réjouissant le peu de fiabilité des bases de données de l'Éducation Nationale : cela nous rassure quant à l'aspect « Big brother » que peuvent revêtir les outils numériques ».

... La maladresse est très malvenue puisque Émile-Labrunie (né en 1896 à Saint-Barthélémy d'Agenais et mort en 1980 à Marmande) était un instituteur, syndicaliste et militant communiste, conseiller général de Marmande.

...



SudOuest.fr, 27/04/2021

## Déclarer les jours de classe non remplacés

Les chiffres du ministère continuent de sous estimer l'ampleur de la pandémie dans les écoles.

Le SNUipp-FSU propose un outil de recensement des jours de classe non remplacés dans les écoles :

<https://non-remplacement.snuipp.fr>



## Non remplacement : consigne syndicale

Pour préserver et garantir la santé des élèves, des familles et celle des personnels, dans le respect du protocole sanitaire, le SNUipp-FSU appelle les équipes à ne plus accueillir ni répartir les élèves en cas de non-remplacement de leur enseignant.e absent.e.

Consigne nationale :

- Diffuser préalablement la lettre expliquant les raisons et les modalités de l'action ;
- Afficher les numéros de téléphone de l'inspection de circonscription et de l'inspection académique afin que les parents contactent les services pour obtenir un remplaçant ou une remplaçante ;
- Mettre en place la diffusion rapide de l'information auprès des parents ;
- Compléter l'application du SNUipp-FSU qui recense les classes non remplacées ;
- Remplir une fiche RSST pour signaler le risque encouru par les personnels du fait du non-remplacement et du brassage des élèves.

Plus d'infos, lettre aux parents,... sur [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

## Direction et fonctionnement de l'école

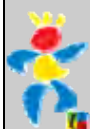
Les dangers contenus dans la version initiale de la PPL Rilhac ont été renforcés lors du vote au Sénat. Une demande d'audience a été déposée pour exprimer au ministre notre opposition aux atteintes à l'organisation et au fonctionnement d'école qui se dessinent, et rejoignent par ailleurs les préconisations des ateliers du Grenelle. Le SNUipp-FSU est à l'initiative d'un tract intersyndical avec la CGT, FO et SUD pour dénoncer ce projet, exiger son abandon et obtenir enfin des avancées, notamment une augmentation significative de toutes les décharges et l'octroi urgent d'une aide administrative. Une campagne d'interpellation des député-es est en cours dans toute la France afin de lutter contre ce projet de loi réactionnaire et qui ne satisfera pas les besoins des collègues en chargeant la direction de responsabilités supplémentaires et en l'isolant des équipes tout en la transformant en marion-

## Action Fonction publique : salaires

Les organisations syndicales, CGT, FA-FP, FSU et Solidaires, appellent à faire du 15 juin prochain une journée d'actions et d'interventions pour que s'ouvrent sans tarder de véritables négociations pour obtenir une augmentation de la valeur du point d'indice et des mesures générales.

**Dans ce numéro :**

|   |         |
|---|---------|
| Brèves  | P 2     |
| Édito   | P 3     |
| Début de carrière                                 | P 4-5   |
| Nouveaux programmes maternelle                    | P 6-7   |
| Eps, c'est pas 30 min                             | P 8     |
| Métier  | P 9-11  |
| Carte scolaire - Mouvement - Promotions - Rythmes | P 12-13 |
| Carrière  | P 14    |
| Société   | P 15-16 |
| Jean Mi-Mi !                                      | P 17-19 |
| Action AESH                                       | P 20    |

**SNUipp-FSU 47, syndicat de toute la profession**


- Plus de 52 % des votes exprimés aux élections professionnelles de décembre 2018
- 4 élu-es sur 7 en commission paritaire
- 5 élu-es sur 10 en comité technique

**Singuliers Pluriel**
*Bulletin trimestriel édité et imprimé par :*
**Les Unitaires SNUipp 47**

169 bis av J. Jaurès 47000 AGEN

**05 53 68 01 92**
**09 65 17 27 48**
**06 81 64 77 50**

 Courriel : [snu47@snuipp.fr](mailto:snu47@snuipp.fr)

 Site : <https://47.snuipp.fr/>

Prix du Numéro : 1,52 €

Directrice de la Publication :

Sandrine Tastayre

CPPAP n° 0325 S 07212

ISSN n° 1243-7484



Se syndiquer au SNUipp-FSU revient à 5€ par mois en moyenne.

Paiement échelonné jusqu'à dix mensualités selon votre choix.

Crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation syndicale

Actives, actifs et retraité-es, le SNUipp-FSU vous représente et vous défend.

# Construire les forces pour préparer le futur

Face à une pandémie qui écrase tous les débats, pèse sur tous les combats et sidère la plupart des actions que pouvons-nous faire ?

Pourquoi d'ailleurs cette question ? Ne serait-il pas plus enthousiasmant de se demander ce que nous ne pouvons pas faire et voir cette liste se réduire comme peau de chagrin ?

Nous pouvons échanger entre nous, avec les parents d'élèves, avec les militant·es des autres secteurs d'activité. Nous pouvons réfléchir et porter nos revendications. Nous pouvons manifester. Donc rien ne nous est interdit.

C'est vrai que ça fait bizarre de dire ça alors qu'on n'est jamais vraiment sûr·e d'être dans la légalité en faisant ses courses, promenant son chien ou allant voir des ami·es depuis plusieurs mois.

Que ce soit pour exiger de bonnes conditions sanitaires, affirmer notre plan d'urgence pour l'école, batailler pour une véritable formation initiale, reconstituer les moyens de l'ASH, obtenir une revalorisation du métier, la rentrée sera un moment fort de l'action de toutes et tous.

Préparons-la dès aujourd'hui puisque nous savons d'expérience l'impréparation perpétuelle de notre ministère.

Le rôle du SNUipp-FSU est, plus que jamais, de créer des espaces de discussions (puisque on ne se voit plus), de réflexions (puisque c'est rejeté par la doctrine réactionnaire de notre ministère) et d'actions pour notre métier, pour les élèves, pour la Fonction publique et notre société.

D'ores et déjà, retraité-es, AESH, militant·es contre les idées de l'extrême-droite et organisations syndicales de la Fonction publique battent le pavé en cette fin d'année scolaire.

Allons-y ensemble. Et continuons, ensuite, de lutter ensemble.

Le monde d'après se fera selon nos besoins uniquement si nous luttons pour le construire. Celui d'aujourd'hui n'est pas suffisamment aguichant pour que nous le laissions en l'état.

*Le secrétariat du SNUipp-FSU47 : Guillaume Aruat, Delphine D'Ambrosio, Philippe Guillem, Pascal Mundubeltz, Audrey Paillé, Jean Claude Soret, Sandrine Tastayre*





## Formation initiale : vers l'inconnu et au-delà

Les artisans de la maquette de l'INSPE connaissent le contenu de la formation initiale depuis sa parution au BO du 28 mai 2019. Nous sommes au mois de mai 2021 et après moult péripéties (dont un report de la rentrée 2020 à celle de 2021) elle est actuellement en attente de validation au ministère.

Derrière les grands discours de façade, ça galère à la vue d'un objet inconnu

Qui saisit l'ampleur et l'impact des grands bouleversements à venir ? Apparemment, ce n'est pas au niveau de l'éducation nationale que nous sommes prêts. Le monde universitaire lui est tellement étranger qu'elle n'arrive pas à anticiper ou à se projeter conjointement. On arrive ainsi à un dialogue de sourds.

Ainsi se retrouve dans l'incertitude l'ensemble de la profession voire de la communauté éducative qui, pourrait se mobiliser car au bout de la chaîne ce sont les élèves qui vont se retrouver « impactés ».

### La comète M2 alternants

La comète se nomme M2 alternants<sup>(1)</sup>. Elle est apparue dans l'espace universitaire depuis plus d'un an mais les capteurs de l'éducation nationale ne se sont agités que récemment.

Tout d'abord, il y a le nombre de ces étudiants contractuels en M2. De 8 à la CAPD de mars, ils sont passés à 17 dans le département Suite aux injonctions du rectorat. Ils étaient une trentaine à candidater au 6 mai. Ils seront reçus en entretien le 19 mai. À l'issue de ces entretiens, ils seront classés selon leurs résultats. Cela pose plusieurs questions :

- Comment seront-ils affectés ? Il est prévu que le rectorat (donc son service local, la DSDEN47) « procède, en lien avec l'établissement d'enseignement supérieur où ils sont inscrits, à la répartition des alternants dans les différents lieux d'accueil. Les candidats sont reçus en entretien et leur affectation procède de l'adéquation entre leur mention de master [...] et les berceaux d'alternance. »

- Qui pour les accueillir ? Il apparaît clair que le nombre de décharge PEMF ne suffit pas. Que reste-t-il de possible hormis les décharges de directeurs-trices ? La gestion par les chiffres se fait au détriment de la gestion hu-



maine et de la formation. Quand un collègue formateur ou directeur est déchargé, il laisse sa classe. Il fait sa direction ou prépare ses formations ou est en visite. C'est oublier, sans les injurier, que les étudiant-es qui vont arriver ne seront pas plus prêt-es que les fonctionnaires stagiaires au mois de septembre à faire leur première entrée en responsabilité.

- Quand seront-ils choisis et prévenus ? Les collègues pourront-ils faire un tuilage, se répartir les matières avant les vacances scolaires ? Pour rappel, les candidats passent également le concours donc il faudra attendre la parution des résultats pour pouvoir connaître leur affectation.

- Quel sera le cadre de leur mission ? « Pour acquérir une expérience professionnelle, les alternants assurent une mission d'enseignement en responsabilité devant élèves et les missions liées au service d'enseignement prévues par le décret n° 2008-775 du

30 juillet 2008 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré [...] De manière exceptionnelle et en début de contrat, les missions peuvent s'exercer sous la forme d'interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques, sous la responsabilité d'un maître. Le principe est cependant celui d'une mise en responsabilité de l'alternant devant les élèves, ce qui suppose un face-à-face pédagogique assumé par le seul alternant et non une logique de co-intervention avec un maître contractuel en poste dans l'établissement<sup>(2)</sup>. » Ils pourront donc accompagner et prendre en responsabilité des séances de natation, accompagner seuls les élèves lors d'une sortie, etc.

- Qui pour les accompagner ? C'est LA grande question. Ils sont en formation donc nous souhaitons qu'ils soient accompagnés par des formateurs-trices certifié-es. Pour l'instant, le risque

(Suite page 5)

## Formation initiale

(Suite de la page 4)

serait que ces nombreux-se-tuteur-trices de terrain le fassent sans formation conséquente, sur des temps non visibles car le cadre défini par le texte : « Le tuteur de terrain est désigné, sur la base du volontariat, par l'IEN de circonscription dans le premier degré ; il exerce les fonctions de maître d'apprentissage et conseille le contractuel alternant pendant cette première phase de professionnalisation. Identifié pour ses qualités professionnelles et son expérience, il est chargé du suivi et de l'accompagnement du contractuel alternant. Il contribue à la construction des compétences professionnelles attendues dans le référentiel des métiers du professorat du 1er juillet 2013. Il accompagne le contractuel alternant dans la mise en œuvre des apprentissages et l'évaluation des élèves et pour toutes les questions relevant de la gestion et de la conduite de la classe<sup>(3)</sup>. » De plus, les CPC et directeurs-trices pourront être mis à contribution pour leur accompagnement : « Dans le premier degré, cette première expérience professionnelle pourra également s'appuyer sur le conseiller pédagogique de circonscription et sur le directeur de l'école d'exercice qui accompagne le contractuel alternant dans l'acquisition de connaissances relevant de l'organisa-

tion administrative et pédagogique de l'école. »

- Où sont les PEMF ? Seront-ils associés aux fonctionnaires stagiaires nouvellement recrutés lors des journées d'accueil de pré-rentrée de la dernière semaine du mois d'août ?

### Dans l'inconnu et au-delà

La profession se situe dans l'inconnu et au-delà, car à toutes ces questions viennent s'ajouter celles concernant le calendrier de formation. Quelqu'un a-t-il prévenu les futurs MAT qu'ils accueilleront les futurs étudiants en M1 sur 3 périodes de stage massé (15 jours en novembre, janvier et mai) et non 2 comme actuellement ? Qu'ils pourraient se retrouver à faire des visites chez les M2 alternants ? Qu'ils accueilleront des M2 étudiants (non contractuels) 1 jour par semaine, puis sur une semaine complète toutes les 3 semaines ?

### À la recherche de certitudes

Devant cet impact inévitable, il apparaît important au SNUipp-FSU 47 de créer un espace loin de toute injonction de l'administration où les formateurs-trices peuvent se retrouver pour échanger. Le conseil de formation du

mois de juin devient un point important de passage pour porter la parole de l'ensemble des collègues afin d'obtenir des certitudes pour la prochaine rentrée.

Guillaume Arruat

<sup>(1)</sup> Les M2 alternants sont des étudiants en master MEEF à l'INSPE qui seront à 1/3 temps en responsabilité dans les classes.

<sup>(2)</sup> <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo14/MENF2103707N.htm>, NOR : MENF2103707N, Note de service du 15-3-2021, MENJS - DAF D1

<sup>(3)</sup> Note de service du 15 mars 2021



## S'informer avec le SNUipp-FSU

Singuliers-Pluriel est la seule publication départementale d'information syndicale qui parvienne régulièrement dans les écoles... et chez les syndiqué-es bien sûr !

Les journaux syndicaux nationaux et départementaux permettent de s'informer à tête reposée sur des opérations de gestion administrative, des changements ou des débats concernant l'école et ses personnels.

Ce premier numéro de Singuliers-Pluriel est envoyé individuellement à chaque enseignant-e du département, les suivants seront envoyés individuellement aux syndiqué-es et collectivement dans chaque école (1 exemplaire).



Le SNU 47 est aussi sur Facebook :  
[Fil d'actu](#) et [Débuts de carrière](#)

Le SNUipp-FSU 47

- propose des réunions de secteurs régulières.
- communique une fois par semaine (environ) par message électronique. Sans oublier la web-lettre du dimanche !

Nous sommes conscients que les écoles n'ont pas les moyens d'imprimer tous les messages, ni les collègues le temps de tous les lire à l'école, donc ces messages sont aussi envoyés chez toutes les collègues qui s'inscrivent sur la liste de diffusion du SNUipp-FSU 47 à partir de notre site ou par courriel.

<https://47.snuipp.fr/> :



le site de référence pour la profession



Se syndiquer au SNUipp-FSU, est aussi un acte d'engagement et de solidarité

## Maternelle : nouveaux programmes

En décembre 2020, le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) a soulevé l'indignation de la communauté éducative en diffusant, sans aucune consultation préalable, une note d'orientations sur le programme de la maternelle qui remettait en cause les fondements mêmes de l'école première.

Le SNUipp-FSU en a immédiatement dénoncé publiquement les orientations idéologiques néfastes :

- Resserrement sur les fondamentaux et subordination de la maternelle à la préparation du CP et des évaluations nationales (instrumentalisées pour disqualifier le programme 2015) ;
- Renoncement à l'évaluation positive ;
- Jeu « scolarisé » au service de l'apprentissage de la langue française, facteur de cohésion nationale ;
- Mise au pas de la professionnalité enseignante sommée de « se conformer à des protocoles précis » ;
- Précocité outrancière des apprentissages à travers les attendus de fin de cycle (comptage jusqu'à 100, de 10 en 10, décomposition 10 + 3...) et l'importation d'outils de l'élémentaire (cahier de mots, schéma, carnet d'expériences...).

La production du CSP dessinait les contours d'une école du « rabâchage » et du « bachotage » qui, en faisant glisser les apprentissages formels du cycle 2 vers le cycle 1, aurait eu comme principale conséquence de renforcer les inégalités scolaires, tout en assignant les PE à une position d'exécutant-e et en renvoyant la responsabilité de l'échec aux élèves et à leur famille.

Pour contrecarrer ce projet inacceptable, le SNUipp-FSU a multiplié les interventions publiques.

Il a pris l'initiative de rassembler la communauté éducative en réactivant le « forum maternelle », collectif de syndicats et mouvements pédagogiques jusqu'à la publication d'une tribune commune « Défendons l'école maternelle » dans *Libération* en février 2021.

Lors du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) du 7 janvier, le SNUipp-FSU a fait adopter à l'unanimité un vœu en faveur de la stabilité du programme de la maternelle.

Le webinaire « Maternelle attaquée : quelle riposte ? » a réuni en direct près de 1 500 collègues.

Un colloque « Maternelle : il faut voir grand pour les petits » est prévu le 1er juin.

Un stage syndical départemental aura lieu le 3 juin avec la participation de Véronique Boiron <sup>(1)</sup>.



### Pourquoi tant de haine contre la maternelle ?

Plus de 2 millions et demi d'enfants de 2 à 6 ans sont scolarisés dans cette « grande école pour les petits » qui joue un rôle essentiel pour la réussite des élèves, notamment les plus fragiles.

Et pourtant depuis plus de 10 ans, les ministres successifs ont essayé de changer fondamentalement cette spécificité française.

En juillet 2008, M. Darcos (ministre de l'Éducation Nationale) affirmait devant les sénateurs : « Est-ce qu'il est vraiment logique, alors que nous sommes si soucieux de la bonne utilisation des crédits de l'État, que nous fassions passer des concours à bac + 5 à des personnes dont la fonction va être essentiellement de faire faire des siestes à des enfants ou de leur changer les couches ? ».

En septembre 2009, Nadine Morano secrétaire d'État à la famille et Xavier Darcos annonçaient l'expérimentation de jardin d'éveil dans les écoles maternelles. Il s'agissait de substituer à l'école maternelle, lieu d'éducation et d'apprentissage, une garderie.

Grand consommateur d'évaluations en tous genres, Luc Chatel, en 2011, souhaitait que les enseignants évaluent (entre novembre et décembre) « le comportement à l'école, le langage, la motricité et la conscience phonologique » des élèves afin de les classer à « risque », à « haut risque » ou « RAS ». Le directeur de la DGESCO de l'époque se nommait Jean-Michel Blanquer.

Les assises de la maternelle en 2018 ont abaissé l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans. Elles ont aussi abordé la volonté d'un dépistage précoce visant à définir des « profils » d'élèves. Plus inquiétant, a été évoquée, la possibilité de spécialisation pour les enseignant-es en maternelle qui pourrait intervenir dès la fin de la formation initiale sous couvert de renforcer cette dernière.

Ces projets, complétés de différents rapports, participent à la remise en cause du travail effectué à l'école maternelle en lui faisant porter en grande partie la responsabilité de l'échec scolaire ou en remettant en cause le bien fondé de la scolarisation des enfants de 2 ans.

### Les programmes 2021

Les initiatives du SNUipp-FSU sont en train de porter leurs fruits. Le ministère a enfin consulté des inspecteurs de l'éducation nationale, des partenaires syndicaux et des associations d'enseignants et a modifié son premier projet pour écrire de nouveaux programmes applicables à la rentrée 2021.

Ce qui est préservé des programmes 2015 (qui avaient fait consensus chez les chercheurs) :

- le maintien de la référence à la loi de refondation instaurant le cycle 1,
- le renforcement de la place du jeu associé à la découverte du monde,
- le rappel du cadre collectif dans lequel doivent s'inscrire les remédiations pédagogiques,

(Suite page 7)



(Suite de la page 6)

- une progressivité en phonologie,
- davantage de contextualisation pour conférer du sens aux apprentissages en vocabulaire,
- l'ouverture culturelle en soutien de l'éveil linguistique prenant appui sur les langues et cultures d'origine des familles.

Par contre, le domaine « structuration de la pensée » et les apprentissages relatifs à la maîtrise du nombre reprennent les propositions du CSP :

- la place donnée au comptage-numérotage fragilise la construction du nombre comme expression d'une quantité qui était la priorité en 2015.
- des garde-fous de 2015 contre l'importation d'attendus et d'activités du cycle 2 ne sont toujours pas restaurés.
- des ajouts en phonologie (le phonème plutôt que la syllabe), en expression orale (recherche précoce de la correction syntaxique prioritaire par rapport à l'entrée dans la communication) Par exemple : le mot « langue » remplace le mot « langage ». Les programmes parlent d'apprentissage de la langue : c'est méconnaître l'acquisition du langage chez l'enfant mais c'est également une méconnaissance de l'enfant. Véronique Boiron (colloque de février 2021) explique : « Un enfant apprend à parler parce qu'il a des choses à dire à quelqu'un, dans une situation donnée, en tenant compte des différents interlocuteurs qu'il a en face de lui. Aucun enfant n'apprend à parler en utilisant des listes de mots et des structures complexes. À la maternelle, on apprend à parler en parlant »
- des modifications concernant l'évaluation positive et les conditions d'exercice de la mémoire en dehors de la présence des élèves.

Sylvie Salmoiraghi

- (1) Véronique Boiron est enseignante chercheuse en sciences du langage et en didactique du français et formatrice à l'ESPE d'Aquitaine depuis 2004. Elle a collaboré à de nombreux travaux sur le langage oral en maternelle, l'entrée dans l'écrit, la compréhension des albums et des récits de fiction notamment.
- (2) Frédéric Grimaud est professeur des écoles dans les Bouches du Rhône et chercheur rattaché de l'Université de Provence. Il mène avec le chantier travail une recherche de type clinique sur le travail des enseignants

*Pour le SNUipp-FSU, ces révisions pèsent encore trop dans le sens d'une réorientation des missions de la maternelle et de ses pratiques pédagogiques vers une anticipation renforcée des enseignements du CP.*

## Une volonté managériale de déposséder les enseignant·es de leurs compétences

En 2017, le nouveau ministre de l'Éducation nationale revendiquait devant la presse « Il n'y aura pas de Loi Blanquer, j'en serai fier. [...] Il y aura des évolutions du système, qui ne seront pas verticales » !

Frédéric Grimaud <sup>(2)</sup> s'interroge dans Médiapart (13/05/2021) :

« Qui arrive encore à suivre ce qui est demandé aux enseignant·es ? Ce nouveau-nouveau programme sorti cette semaine renforce le flou de la prescription officielle qui leur est faite et doit nous interroger sur le sens de ces injonctions descendantes qui changent comme on change de chemise. [...] Non seulement les enseignant·es ne sont pas impliqués dans la conception de ces programmes, non seulement ils et elles sont privés des temps collectifs permettant de mettre en cohérence ces programmes avec les réalités de leurs situations de travail, mais en plus ils et elles ne peuvent pas prendre le temps de se les approprier. Ils et elles sont de facto placés dans un véritable inconfort professionnel qui les incite à se raccrocher à ce qui leur permettra d'agir sur le terrain : les consignes des cadres intermédiaires, les guides de bonnes pratiques, les injonctions hiérarchiques... L'enchaînement rapide des programmes scolaires ne permet pas de les rendre opérants pour les professeur·es des écoles mais il permet de subordonner ces dernier·es aux logiques managériales. [...] Ainsi le nouveau-nouveau programme de 2021 arrive-t-il dans les salles des maîtres avec ce double objectif : d'une part placer les professeur·es des écoles dans l'inconfort professionnel pour mieux les subordonner, et d'autre part briser leur confiance en elles et en eux pour mieux... les subordonner. »

Conservé une feuille de route ambitieuse pour la maternelle passe par une amélioration des conditions d'accueil (espace adapté, mobilier,...) et d'apprentissage avec notamment une diminution des effectifs dans toutes les classes et une formation initiale et continue de qualité pour tous les personnels. Cela nécessite également de développer la relation aux familles et de favoriser la collaboration avec les ATSEM.

Rendre l'instruction obligatoire sans investir pour une meilleure qualité de scolarisation dans l'école publique, revenir à un enseignement où répétition et entraînement constituent la voie privilégiée de l'accès aux savoirs, abandonner la formation des personnels, c'est abandonner l'ambition d'une école pour la réussite de toutes et tous les élèves.

Le SNUipp-FSU résolument engagé pour la démocratisation de la réussite scolaire continuera de développer et partager son projet pour une école plus juste dès la maternelle.

**Se syndiquer  
c'est permettre  
la défense des personnels  
et des écoles.**

**Sans syndiqué·es,  
pas de syndicat !**



DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE



## Bouger 30 min par jour n'est pas de l'EPS

Il y eut l'ouverture des stations de ski sans remontées mécaniques.

Il y a l'ouverture des parcs d'attractions sans attractions.

Bientôt, l'ouverture des bars sans boissons ?

Ces décisions gouvernementales, que quiconque chercherait à comprendre deviendrait fou, trouvent un écho particulier au sein de l'éducation nationale. Parmi tous les protocoles et toutes les communications, le cas de l'EPS donne envie de se cogner la tête contre les murs.

Blanquer qui joue les "Martine". Il vaut mieux en rire.

Blanquer qui fait de l'EPS dans une cour d'école. Il vaut mieux en rire.

Blanquer qui fait du basket comme on fait du lancer du poids. Il vaut mieux en rire.

Enfin, peut-être pas.

L'EPS a une histoire. Elle a aussi des programmes et chaque réforme est révélatrice de ce que le politique souhaite faire passer comme valeurs de l'école. En ce sens on peut rapprocher l'enseignement de l'EPS à celui de l'Enseignement Moral et Civique.

Il fut un temps pas si lointain où enseigner l'EMC revenait à construire par le débat. Mais depuis la rentrée 2019, "Le professeur favorise le dialogue, introduit les notions par des questions, partage avec la classe les grandes controverses, éclaire les représentations des élèves et leur donne du sens". Bref, c'est le retour du cours magistral. « Les valeurs font l'objet de péréoraisons et non de débats<sup>(1)</sup>. »

Pour l'EPS, avec la campagne du « bouger 30 min par jour » lancée lors de la semaine du sport olympique, c'est le retour du courant hygiéniste appuyé par le courant sportif (pourtant de nature historiquement opposée) : le pédagogique et le didactique sont malheureusement bien loin des préoccupations du ministre.

### Derrière les discours, regardons la réalité des réformes et du terrain.

En effet, inciter les enseignant-es à faire « bouger 30 mn par jour » n'empêche pas le ministre de prendre des mesures qui vont totalement à l'inverse d'un développement de l'EPS à l'école primaire !

La réforme de la formation, prévue pour la rentrée prochaine, est catastrophique en la matière. Elle se traduit par une chute vertigineuse et historique des horaires de formation en EPS. En imposant 55% de maths et de français dans les maquettes de master, en réservant 25% du temps de formation pour d'autres priorités, l'EPS comme d'autres disciplines est mis, une fois de plus, au second plan. En conséquence, il ne reste que 20% du temps pour toutes les autres disciplines de la polyvalence (histoire, géographie, SVT, LVE, EPS, éducation musicale, arts plastiques). Apprendre à nager, à danser, à jouer collectif, à réfléchir sur son activité corporelle, à créer du commun dans un groupe classe, à construire des règles...ne s'improvise pas.

La formation continue n'est pas mieux lotie : seuls les maths et le français sont programmés. Les conseillers pédagogiques en charge de l'EPS n'ont plus le temps d'accompagner les professeurs des écoles en EPS, ni d'organiser des rencontres sportives pour assurer le lien avec le sport scolaire.

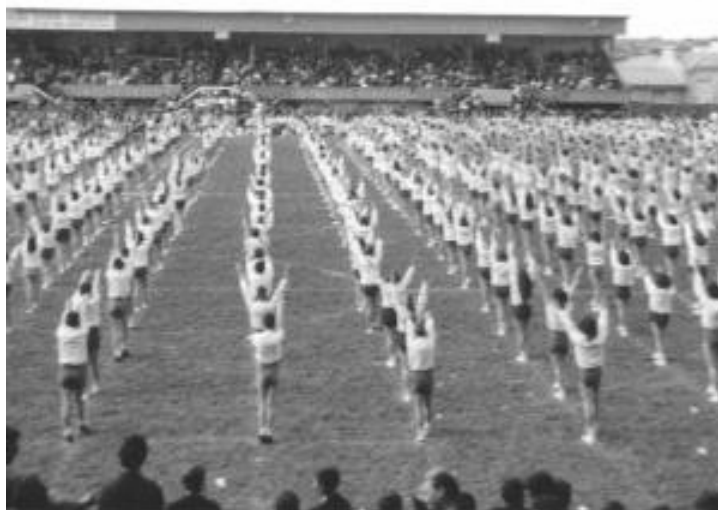
Communiquer sur les enjeux de santé avec « Bouger 30 minutes par jour » ne répond pas à la question de l'EPS dans les écoles aujourd'hui. La Cour des comptes, dans son rapport sur « L'École et le sport », préconise de « rendre plus effectif l'enseignement de l'EPS à l'école primaire ».

Le rôle de l'école n'est pas seulement de bouger, mais d'apprendre dans le but d'accéder à la pratique régulière d'activités physiques, sportives ou artistiques de son choix au-delà de l'École. Pour cela, bien former les enseignant-es est une condition essentielle.

Le SNUipp-FSU 47 rappelle que l'EPS n'est pas seulement une affaire d'activités sportives et pour cela vous invite à (re) visionner le webinaire intitulé « L'EPS, c'est fondamental » disponible sur la plateforme *Youtube*.

Guillaume Arruat

<sup>(1)</sup> <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2018/10/12102018Article636749288366863050.aspx>





# Lesson study vs logique institutionnelle

Constellations. Plan maths. Plan français. Voilà maintenant installé dans le paysage de la formation continue, la formation entre pairs. Objectif : partir des besoins repérés par des groupes d'enseignants dans leurs classes et leur permettre d'apporter eux-mêmes des réponses élaborées collectivement. Objectif louable donc !

## Les Lessons studies

En août 2020, loin des enquêtes diligentes par l'institution, les résultats d'un questionnaire élaboré par le collectif Regards enseignants (constitué de députés LREM) avait fait état que sur les 22 225 enseignant-es consulté-es, seulement 7 % estimaient que leur formation était satisfaisante. Un malaise auquel certaines académies avaient déjà répondu en faisant le choix bien en amont de mettre en place des espaces de formations entre pairs que l'on nomme « Lesson Study ».

L'objectif est salutaire. Dans ce modèle de formation, ce sont les enseignant-es qui construisent, par l'échange entre pairs (observations, réunions, animations), des pratiques répondant aux problèmes rencontrés. Les professeurs pourraient d'autant plus s'emparer de ces outils que ces derniers les auraient élaborés eux-mêmes, collectivement. Les constellations, le plan maths ou le plan français répondent tous à cette logique.

C'est une formation qui est en rupture avec le modèle descendant des préconisations et autres prescriptions pour aller vers un modèle plus horizontal dit « bottom-up » (on part de la base pour remonter à la tête) proche de ce que l'on retrouve dans le management des entreprises et des organisations : l'empowerment<sup>(1)</sup>.

## Le détournement institutionnel

Sur le terrain, la mise en place des constellations ne s'est pas faite dans la sérénité, loin de là. D'une part, la quasi totalité de la formation s'est concentrée sur les disciplines considérées comme fondamentales par notre ministre (français/maths). D'autre part, ce dispositif, qui nécessitait d'être introduit avec un minimum de souplesse et de temps, s'est vu brutalement imposé à l'ensemble des formateurs-trices puis de collègues « désigné-es » d'office par les IEN.

Drôle de façon d'inciter les enseignant-es à travailler ensemble dans un climat de confiance... Il aurait été beaucoup plus constructif (et facile) de partir dans un premier temps de projets déjà portés par des équipes et de donner à celles-ci les moyens de s'investir collectivement pour mieux les dévelop-



per.

Le branle-bas de combat qui a résulté de la mise en œuvre en ordre dispersé de ce dispositif a de fait amené à juste titre les collègues à être sur la défensive et percevoir cette « formation » comme une tentative d'évaluation déguisée des enseignant-es.

Si l'administration veut faire remonter le taux de satisfaction concernant la formation continue, il faudra qu'elle laisse une plus grande latitude aux collègues dans l'organisation de ces constellations. Utopique, certes !

D'autant plus que la lecture du tout frais projet de Plan Académique de Formation (PAF) 2021-2025 n'engage pas à l'optimisme : on y découvre toute la « beauté » du lexique du management blanquérien :

- Les élèves deviennent des usagers :

"L'organisation territoriale de ces formations pourra prendre des formes variées en veillant toutefois à privilégier les regroupements de collectifs professionnels géographiquement proches, immergés dans des contextes de travail similaires et partageant les mêmes objectifs prioritaires d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers."

- Les évaluations pilotent l'offre de formation :

« L'offre de formation collective contribue à consolider la continuité des enseignements au sein du cycle 3. L'échelle territoriale de la circonscription pourra par exemple être privilégiée pour aborder la continuité école-collège en prenant appui sur l'analyse des éva-

luations nationales de la classe de 6ème. [...]

L'offre de formation collective est positionnée comme un outil de régulation des pratiques professionnelles au service de l'amélioration des résultats scolaires des élèves et de leurs conditions de vie au sein des écoles."

- les besoins ne sont pas forcément uniquement ceux des collègues mais plus ceux de l'institution (IEN ou chef d'établissement). Au passage, nous retrouvons la logique de prescription loin des « lessons studies ».

"À l'échelle des circonscriptions d'une part, et à l'échelle locale du secteur de collège d'autre part, les IEN dans les deux cas et les principaux de collège pour le second veilleront, en particulier, à ce que les formations dispensées répondent à la fois aux demandes des personnels et aux besoins de l'institution."

Terminées donc les illusions ! Ces constellations vont vite devenir l'un des cocktails de pilotage managérial prôné par notre ministre, à base de français/maths - évaluations 6ème - continuité école/collège - projet d'établissement.

Que du bonheur...quoi !

Philippe Guillem

<sup>(1)</sup> L'empowerment, ou autonomisation, ou encore capacitation, est l'octroi de davantage de pouvoir à des individus ou à des groupes pour agir sur les conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques auxquelles ils sont confrontés. Elle est mise en œuvre afin d'obtenir une participation des salariés à la recherche d'efficacité générale des processus opérationnels.

# Être AESH aujourd'hui : c'est pas tous les jours facile



Dans le 47 comme dans la majorité des départements la création des PIALS n'a pas amélioré les conditions de travail des AESH. En effet, nombre d'entre elles et eux sont partagés sur plusieurs élèves, écoles, quelques fois en urgence, sans connaître réellement les situations en termes de handicap, de comportement des élèves à accompagner au pied levé, du fonctionnement des écoles ou établissements.

## Conditions de travail

La difficulté à trouver des temps de concertation institutionnalisés, au calme, sur la durée, avec les enseignant-es n'aide pas non plus au travail en coopération et des tensions peuvent naître entre les personnes, tensions qui pourraient être atténuées par des temps de concertation.

Enfin certaines situations d'inclusion sont clairement ingérables, que ce soit pour les enseignant-es ou les AESH et mettent en tension les autres élèves. Pourtant le DASEN a voulu vanter les efforts faits pour l'école inclusive, à hauteur de 3 milliards d'euros. La FSU47 lui a demandé à combien se chiffrait le désengagement de l'Etat pour les établissements medico-sociaux et éducatif puisque l'objectif est la suppression de 80 % des places. Nous n'avons pas eu de réponse convaincante. En revanche le DASEN s'est emballé en expliquant que pour lui, le curseur de l'action de soins s'est renversé et ce n'est pas bon car lorsqu'un élève est en grande difficulté et met l'école en grande difficulté, il conviendrait qu'il soit pris en charge totalement par un établissement et ramené vers l'école au fur et à mesure des évolutions positives plutôt que de tenter des actions d'accompagnement en fonction des difficultés croissantes de l'inclusion. Pour lui l'école n'est pas un lieu de soin. Il a annoncé qu'il protégerait les personnels et les élèves en cas de violence, si nécessaire en excluant temporairement si aucune autre solution ne peut suffire.

La FSU47 a demandé à ce que l'éventuelle difficulté d'accompagnement d'un élève par un-e AESH puisse être évoquée sans crainte de retombée sur le renouvellement de contrat ou sur le déroulement des entretiens de carrière.

## Évolution de carrière ?

Pour ce qui concerne leur évolution de carrière, pas de réelle possibilité d'avancement. Certes un arrêté du

Conseil d'Etat ouvre la possibilité pour les collectivités locales de proposer des contrats aux AESH afin d'augmenter leur temps de travail, et par là même leur revenu, mais cela ne remplace pas une réelle augmentation du temps de travail et surtout une revalorisation correcte. Qu'on en juge : L'espace de rémunération des AESH est fixé de façon réglementaire entre un niveau plancher porté à l'indice 332 en 2021 (1 565,13 € brut pour un temps complet) et un niveau maximum fixé à l'indice 363 depuis 2014 (1 701,03 € brut pour un temps complet également).

Si on rajoute à cela les frais de transport peu ou pas remboursés, ce métier peut presque coûter plus qu'il ne rapporte.

Portant lors d'une audience le DASEN a argué que les contrats des accompagnant-es étant passés en quelques années d'emplois aidés à une évolution de carrière liée au point d'indice, c'était une progression. Il a reconnu que le chantier du déroulement de carrière devra nécessairement être repris par le gouvernement. D'accord mais quand ? Combien vont abandonner ?

En conclusion : accompagner les élèves en situation de handicap est un vrai métier, avec ses contraintes et ses besoins. Mais dans l'Education Nationale, comme souvent, les personnels utilisés ne sont pas dignement rétribués, correctement formés et leurs missions sont organisées sans tenir compte des réalités. Il y a donc, là aussi, du pain sur la planche pour améliorer les conditions de travail et de scolarisation des élèves.

## Action AESH du 03 juin

Un rassemblement est prévu à partir de 12h devant la DSDEN. Un préavis de grève est déposé par les organisations syndicales.

La journée nationale d'action du 8 avril, où les AESH ont été très nombreuses et nombreux à s'être mobilisé-es, a permis d'alerter sur la situation subie par ces personnels, méprisés par l'Éducation nationale.

Les médias ont largement fait écho à ces actions. Seul le ministre refuse de voir ce qui a été massivement porté par les AESH, avec les personnels à leurs côtés, et remonté lors des audiences auprès des DASEN, des recteurs ou des préfets. Aucune annonce n'a été faite sur la reprise des discussions, aucun calendrier de concertation n'a été donné dans les instances nationales pour

vant laisser croire à la disponibilité du ministère à tenir ses engagements sur l'amélioration des conditions d'emploi et sur une revalorisation salariale des AESH. Le mépris a assez duré !

Aujourd'hui un-e agent-e de l'Éducation nationale sur dix est AESH. Ces agent-es de la Fonction publique, employé-es sous contrat, sont précarisé-es et malmené-es dans l'exercice quotidien de leurs missions. Ils et elles souffrent d'absence de reconnaissance institutionnelle et leurs conditions de travail ont été considérablement dégradées depuis la création des PIAL. Ce sont les élèves en situation de handicap et tout le service public d'éducation qui en pâtissent.

Les revendications restent les mêmes, et elles le resteront jusqu'à obtenir satisfaction.

Il y a urgence à :

- engager l'augmentation des salaires et garantir la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail ;

- abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens ;

- créer un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ;

- recruter massivement des AESH pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des notifications.

L'intersyndicale appelle l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à se joindre à cette journée de mobilisation aux côtés des AESH.

Elle invite également les associations de parents à soutenir les exigences portées pour l'amélioration de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Sandrine Tastayre

## AESH en grève !

La FSU,  
CGT-Éduc'action, FNEC-  
FP-FO, SNALC, SNCL-  
FAEN,  
SUD-Éducation  
appellent les AESH à la  
grève le 3 juin



Voir l'appel intersyndical page20

# Une place dans leur cœur

Combien d'écrivains ou d'artistes ont rendu hommage à leur enseignant tout comme Albert Camus lors de son prix Nobel de littérature en 1957 ?

« J'ai laissé s'éteindre un peu le bruit qui m'a entouré tous ces jours-ci avant de venir vous parler un peu de tout mon cœur. On vient de me faire un bien trop grand honneur, que je n'ai ni recherché ni sollicité. Mais quand j'ai appris la nouvelle, ma première pensée, après ma mère, a été pour vous. Sans vous, sans cette main affectueuse que vous avez tendue au petit enfant pauvre que j'étais, sans votre enseignement, et votre exemple, rien de tout cela ne serait arrivé. Je ne me fais pas un monde de cette sorte d'honneur mais celui-là est du moins une occasion pour vous dire ce que vous avez été, et êtes toujours pour moi, et pour vous assurer que vos efforts, votre travail et le cœur généreux que vous y mettiez sont toujours vivants chez un de vos petits écoliers qui, malgré l'âge, n'a pas cessé d'être votre reconnaissant élève. »

Pour mémoire, c'est cette même lettre qui a été lue en l'honneur de Samuel Paty lors de son hommage national.

Alors pourquoi notre profession ne fait plus envie, pourquoi sommes-nous déconsidérés et malmenés parfois ?

Nous le savons, nombre de gouvernements successifs, à coup de petites phrases assassines et de réformes libérales détruisent peu à peu notre métier et son image. Et à travers nous, c'est toute l'école publique, laïque et républicaine qui est attaquée.

Du « Ce sont des nantis » (élargi à l'ensemble des fonctionnaires) de Jacques Chirac

aux « profs décrocheurs » de Blanquer, nous avons eu droit à :

« Dégraisser le mammoth » de Claude Allègre

« Les enseignants de maternelle qui changent les couches » de Darcos

« Tous les mois et demi il y a 15 jours de vacances. Quelle famille peut supporter ça ? 15 heures de cours par semaine pour les agrégés six mois de l'année, 18 heures pour les certifiés ça ne peut pas continuer » par Nicolas Sarkozy

Et j'en passe.

Comment s'étonner de l'attitude de certains parents, une minorité heureusement, mais qui n'en reste pas moins nuisible, qui se sentent autorisés à déni-



grer, insulter, calomnier, agresser parfois, l'enseignant de leur enfant ?

Et que dire de l'attitude de l'administration qui ne soutient pas ses agents, les incite à ne pas faire de vagues ou les enfonce carrément ?

Pour rire un peu :

Une inspectrice a dit à une collègue d'un autre département qui a attrapé le coronavirus: « Vous êtes irresponsable ! ». A-t-elle songé à dire la même chose à Emmanuel Macron qui a attrapé le Covid au cours d'un sommet international et qui a dîné sans respect de la jauge des six personnes pendant quatre heures à l'Élysée ?

Propos d'un IEN à des collègues en difficulté avec des élèves ou des parents :

« Vous êtes sûr que vous avez bien mis tout en place pour éviter cette crise ? »

« Vous n'avez pas su gérer la situation. »

Ou encore, à un collègue calomnié : « Pouvez-vous m'assurer que vous n'a-

vez rien fait ? » sous-entendu : de ce dont on vous accuse.

« Êtes-vous allés voir sur tribu, la FAQ ou le COEE dédié ? » alors qu'on appelle au secours et qu'on a besoin de quelqu'un TOUT DE SUITE. Un peu comme si vous appeliez les pompiers parce qu'il y a le feu chez vous et qu'ils vous demandaient : « Avez-vous pensé à vérifier vos détecteurs de fumée ? ».

Chez nos voisins européens, payés jusqu'à deux fois notre salaire, qui ont vu leur métier revalorisé, le métier d'enseignant a une toute autre image.

Mais nous, nous le savons, la plupart des enfants et leurs parents comptent sur nous pour les aider à grandir, à apprendre, à découvrir, à choisir, à ouvrir leur esprit et leurs connaissances, à devenir des citoyens tolérants, ouverts et responsables. Et comme Camus, espérons que pour certains d'entre eux, nous aurons une place dans leur cœur.

Nellie TRAN



## Carte scolaire : un goût amer !

Le millésime 2021 de la carte scolaire dans le Lot-et- Garonne laisse un goût amer, voire tourne carrément au vinaigre. Si les classes rurales avaient été épargnées - gracieusement !- l'an dernier en raison du contexte sanitaire, les fermetures dans le rural ont été légion cette année. Au final, la balance ouvertures / fermetures de classes (hors dispositifs spécifiques de dédoublements) se monte du simple au double ( 12 / 24 ) .

Ce qui est également à noter lors de cette carte scolaire est le retour marqué des velléités de réorganisations des écoles. En premier lieu des primarisations dans deux communes du département. Si celles-ci résultent initialement de volontés municipales pour une « rationalisation » des locaux ou des personnels territoriaux, les décideurs administratifs locaux et départementaux de l'Éducation Nationale ont très naturellement répondu présents pour accompagner ce mouvement. Ce qui permet de mettre en application les volontés ministérielles de regroupements d'écoles, un cheval de bataille de Blanquer, qu'il n'avait pu faire valider dans sa loi en juin 2019.

### Primarisation en marche ?

La lecture des mesures de carte scolaire amène à se demander également si, au vu des fermetures qui touchent des écoles maternelles, cette situation ne va pas s'accroître dans les prochaines années. Les déséquilibres que cela peut entraîner entre les écoles maternelles et élémentaires dans certaines communes ne sont-ils pas l'occasion rêvée de proposer aux mairies de primariser, en arguant des avantages qu'elles y trouveraient ? C'est tout bénéfique également pour l'Éducation Nationale qui fait inmanquablement des économies de postes. De direction bien sûr, mais aussi, comme cela s'est très souvent produit après une primarisation, de fermeture(s) de classe(s) les années suivantes.

Ce qui est plus nouveau par contre, c'est une organisation pédagogique décidée voire imposée par une municipalité, adoubee par l'IA en personne. Le choix municipal de travaux dans des locaux scolaires a eu pour effet de décider d'office une répartition des élèves de maternelle sur deux écoles en fonction de leur âge, créant de fait des écoles par pôle. Encore une lubie blanquée-

rienne qui s'applique !

Au vu de toutes ces proximités décisionnelles DSDEN/ municipalités, on peut se demander si des annexes des inspections ne se sont pas installées dans les mairies... à moins que ce ne soit l'inverse ?

### Une méthode bien connue

Pour aller plus loin dans cette logique de réorganisations, on a vu dès la fin de la carte scolaire des inspecteurs proposer des réorganisations de RPI. La méthode utilisée est bien connue (et a déjà été pratiquée par le passé) : fragiliser des écoles et des RPI pour proposer une réflexion sur une fusion, qui serait la solution incontournable pour préserver le tissu scolaire rural dans un secteur donné. En attendant les années suivantes de fermer d'autres classes et/ ou écoles nouvellement réorganisées, à l'image des vautours qui accompagnent le croque-mort lors d'une lecture d'un « Lucky Luke ».



L'exemple de la convention ruralité proposée, ou plutôt imposée par l'ancien IA sur le secteur du mézinais est tout à fait éclairante sur ce sujet. Présentée aux municipalités comme la panacée pour garantir et renforcer le tissu scolaire dans cette partie du département, on peut constater les effets néfastes qui en ont résulté. Depuis 7 ans, 4 classes fermées, avec 2 fermetures d'écoles, suite à une fusion de 2 RPI. Avec un tel bilan, l'actuel IA n'a pu que répondre aux représentant-es du SNUIPP-FSU 47 présent-es lors du CTSD que les conventionnements n'empêchent pas les fermetures !

Puisque l'IA semble apprécier à certaines occasions citer Coluche, cette situation ne peut faire penser qu'à cette autre phrase de ce même comique : « Certains ont l'air honnête, mais quand ils te serrent la main, tu as intérêt à recompter tes doigts ! »

Les enseignant-es ne sont bien sûr absolument pas associées à ces réflexions. On a pu encore une fois le constater cette année. Comme par le

*« Certains ont l'air honnête, mais quand ils te serrent la main, tu as intérêt à recompter tes doigts ! »*  
Coluche

passé, où un groupe scolaire entier avait fermé à Fumel, (là encore l'inspection départementale avait bien accompagné la municipalité !) ou bien encore quand un RPI avait été conjointement décidé par des mairies et l'Éducation Nationale lors de la trêve estivale ; les équipes d'écoles découvrant à la rentrée qu'elles étaient subitement passées en RPI !

La vigilance est donc de mise, car à n'en pas douter, les décisionnaires de la DSDEN, locaux et départementaux, vont très rapidement, si ce n'est déjà fait (de façon masquée bien évidemment !) faire office de démarcheurs à domicile auprès des municipalités pour vendre la politique blanquérienne de l'École...

Jean-Claude Soret

## Mouvement 2021

Après la saisie des vœux, la vérification des barèmes du mercredi 19 mai 12h00 au mercredi 2 juin 12h00

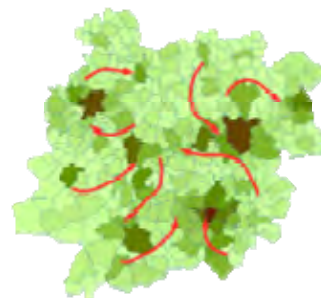
Période dite de « consolidation des barèmes ».

Le « barème initial » sera transmis sur Iprof, et il est possible de faire corriger des erreurs jusqu'au 02 juin. Il faut le signaler à la DSDEN.

Contactez-nous en cas de besoin : nous pouvons calculer précisément les barèmes selon vos paramètres.

Sur notre site  
47.snuipp.fr :

- *Le Mouvement départemental : comment ça marche ?*
  - *Mvt départemental : calendrier et appels à candidatures*
  - *Accédez à l'espace syndical du mouvement départemental :*
    - *Calculateur de barème ;*
    - *Fiche syndicale de contrôle*
- <https://e-mouvement.snuipp.fr/47>



## Hors classe et classe-exceptionnelle

Première année sans CAPD pour l'intégration dans le grade de la hors classe ou de la classe exceptionnelle.

L'IA procédera à l'établissement du tableau d'avancement sans aucun contrôle des représentants du personnel. L'opacité sera donc totale.

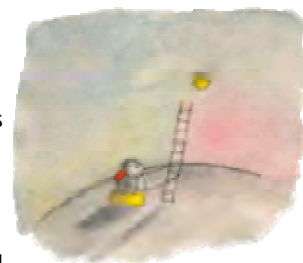
Pour l'accès à la hors classe, l'IA annonce ses décisions fin mai, début juin.

Pour l'accès à la classe exceptionnelle, la nouveauté cette année c'est que les collègues éligibles au titre du vivier 1 (accès selon les fonctions occupées) n'ont plus besoin de faire acte de candidature. Par contre il leur faut vérifier leur « CV professionnel » sur Iprof avant le 26 mai.

L'IA annoncera ses décisions « mi-juin ».

Toutes les infos sur notre site :

- <https://47.snuipp.fr/La-Hors-Classe-comment-ca-marche>
- <https://47.snuipp.fr/La-Classe-exceptionnelle-comment-ca-marche>



## Rythmes scolaires

Première année de renouvellement des dérogations « semaine de 4 jours ».

Les communes repassées en semaine de 4 jours en 2017 et 2018 doivent demander à renouveler la dérogation pour rester sous le décret Blanquer.

- ◆ 79 communes étaient revenues à la semaine de 4 jours à la rentrée 2017.
- ◆ 87 communes étaient revenues à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018.
- ◆ 5 communes étaient revenues à la semaine de 4 jours à la rentrée 2019.
- ◆ 8 communes étaient revenues à la semaine de 4 jours à la rentrée 2020.

À la date de rédaction, pour la rentrée 2021 :

- ◆ 23 communes (16,77% des écoles du département) restent à la semaine de 4,5 jours.
- ◆ 185 communes (89,00 % des communes ayant des écoles) sont en semaine de 4 jours :
- ◆ Pour la rentrée 2021, 6 nouvelles communes (21 écoles) reviennent à la semaine de 4 jours :
  - Le CDEN du 10 mars avait acté le retour à la semaine de 4 jours du RPI JUSIX/LAGUPIE/ST-MARTIN-PETIT.
  - Le 04 mai, le fichier sur le site de la Dsden officialise le retour à la semaine de 4 jours des écoles de VILLENEUVE-SUR-LOT : <https://www.ac-bordeaux.fr/scolarite-47-123400>
  - Mi-mai, nous avons également appris le retour à la semaine de 4 jours pour le RPI LAPLUME/LAMONTJOIE.



Situation étonnante pour les rythmes scolaires : 8 écoles sur 10 dérogent donc à la Loi.  
... Quand l'exception devient la règle ...

## Prisonniers

Avez-vous déjà parlé entre collègues de « fatigue professionnelle » ? de projet de « reconversion » ? de souhait de « formation » ? Connaissez-vous leur situation ?

L'éducation nationale est une grande famille dont il arrive que certains souhaitent s'émanciper. Il y a celles et ceux qui au bout de 20 ans de carrière sont usés, fatigués. Il y a celles et ceux qui ont perdu un proche et voient leur vie chamboulée. Il y a celles et ceux qui élèvent seules leurs enfants. Il y a celles et ceux qui se retrouvent éloignés de leur foyer. Ils demandent des départs en formations, des disponibilités, des temps partiels et à tous ceux pour qui il faut une autorisation, l'administration leur répond : « Le problème, voyez-vous, c'est la balance poste par enseignant. Actuellement, elle est négative. Nous refusons votre demande au titre de la nécessité de services. »

Imaginez. Vous avez pour projet de vous reconverter. Vous êtes prudent et décidez de faire un bilan de compétences. Sachez que si ce n'est pas dans les dates fixées par l'administration, ce n'est pas bon. Si pour vous il y a urgence, cela se fera sur vos propres deniers et votre temps personnel.

Imaginez que votre projet est plus

avancé et que vous ayez besoin d'une formation pour pouvoir vous reconverter. Pour nécessité de services cela peut vous être refusé.

Imaginez que votre projet de reconversion ait abouti et que l'on change les règles d'attribution de la rupture conventionnelle en cours d'année.

Comprenez leur sentiment d'abandon, leur colère devant cette injustice.

Pour celles et ceux qui participent aux différentes phases du mouvement interdépartemental, ce sentiment vous le connaissez aussi. Certains départements sont quasiment inaccessibles et ils le deviennent d'autant plus quand le barème pour quitter notre département côtoie les sommets. La raison évoquée : respecter la balance poste par enseignant.

À la sensation d'abandon vient s'ajouter celle de l'emprisonnement pour arriver, le temps n'arrangeant rien à l'affaire, à la résignation. Les collègues se retrouvent à faire pour faire sans rien attendre de plus.

Voici l'impact du chiffre sur l'humain. Quelle vision managériale, hormis celle de l'éducation nationale, voit d'un bon œil de mettre des collègues résignés



devant les élèves ?

L'administration mesure-t-elle les conséquences de ces choix sur les collègues et dans les écoles ?

Bien entendu, chaque enseignant qui voit son souhait refusé ne va pas saboter son travail car la conscience professionnelle l'emportera. Il ou elle acceptera et s'adaptera... jusqu'à quand ?

Cette politique managériale réduit l'enseignant à un produit mis sur la balance, nie la santé de son corps pour un profit minime. Elle lui fait intégrer que le défaut vient de lui et non pas de l'organisation du travail et des injonctions hiérarchiques.

Le SNUipp-FSU encourage les collègues en souffrance à se saisir des fiches SST afin que leurs situations soient examinées lors des CHSCT.

Guillaume Arruat

## Retraite :

### Risques et aléas de la vie, le combat continue

Le dernier Congrès de la FSU exigeait des étapes significatives vers la prise en charge à 100 % par la Sécu des risques et aléas de la vie. La pandémie a rendu cette exigence encore plus urgente.

Or, avec la loi dite de « transformation de la Fonction Publique » autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnance, celui-ci a présenté un projet affichant la possibilité pour les employeurs publics (Ministères, collectivités territoriales...) de prendre en charge financièrement une partie de la complémentaire santé.

Cela peut sembler une bonne idée mais en creusant le sujet les retraités de la FSU ont relevé des inquiétudes justifiant une opposition à ce projet :

- Santé et prévoyance (incapacité de travail, invalidité, inaptitude, décès) sont découpées

- Les prises en charge par l'employeur sont très diverses. La complémentaire (parfois une mutuelle, mais aussi un grand groupe assurantiel !) est en fin de compte choisie par l'employeur. Ne s'appliquant qu'aux agents en activité, plus jeunes, dont les besoins sont moins importants, le panier retenu est souvent celui avec le moins de protection. Les complémentaires - dont les mutuelles - multiplient donc les tarifs selon l'âge, les risques. Les retraités paient une note de plus en plus lourde.

- L'obligation de cotiser s'impose aux salariés-es

- Les retraités-es, mais aussi les chômeur-es et les étudiant-es, en sont exclu-es, la Ministre de la FP ayant cependant indiqué que les fonctionnaires retraités-es « pourraient en bénéficier »

Des « négociations » vont s'ouvrir. Le Conseil d'État sera saisi pour une application qui ne commencera pas avant 2022. La pression syndicale sera déterminante. Il va falloir créer une convergence entre les actifs et les retraités-es pour la favoriser.

La prochaine réunion du Groupe des 9 a lieu le 2 juin pour préparer une action de rentrée avec un rapport de force meilleur. Il est essentiel de la construire dans l'unité. Créé depuis 2014, l'arc unitaire des 9 a fait la preuve de sa force et de sa représentativité dans des instances. Il importe donc de conforter les liens.

En ce qui concerne le Lot-et-Garonne, la FGR (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique) y prend toute sa part et appelle les retraités-es à la rejoindre. Contactez la section du SNUipp-FSU47 pour plus d'informations.

Sandrine Tastayre





# Pas d'emplois sur une planète morte

Le collectif *Plus jamais ça* publie ce vendredi 7 mai le rapport « Pas d'emplois sur une planète morte : sauver le climat, gagner des droits, créer des emplois ».

Il présente un décryptage des idées reçues, qui opposent emploi et lutte contre le changement climatique, et des propositions concrètes du collectif pour une transition écologique qui soit créatrice d'emploi. Dans un contexte de pandémie, les crises sanitaire, sociale et environnementale remettent au centre des débats l'urgence de choix politiques ambitieux pour la lutte contre les changements climatiques et de l'accès de toutes et tous à un emploi et à un revenu dignes. Nous ne pouvons collectivement nous résoudre à rester dans l'opposition entre la préservation de la planète et la création d'emplois.

Dans ce rapport sont définis des principes et des propositions communes dépassant les idées reçues pour faire vivre l'articulation des réflexions et des luttes pour les « fins de mois » et contre la « fin du monde ». Parmi les 25 grandes propositions présentées, le collectif exige notamment des objectifs contraignants en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour l'Etat et pour les entreprises, et une conditionnalité sociale et écologique appliquée à toute aide publique versée aux entreprises. Plus jamais ça appelle aussi à la création de centaines de milliers d'emplois dans la transition écologique et sociale. Pour mener à bien cette transition, le rapport suggère que soient taxées les multinationales les plus polluantes et les plus riches, grands profiteurs de la crise.

C'est pour ces mêmes raisons que la semaine dernière, le collectif *Plus jamais ça* a occupé le parvis du ministère de l'Économie pour exiger la sauvegarde des activités de la papeterie Chappelle-Darblay et éviter qu'elles ne soient délocalisées

en Amérique latine.

Depuis plus d'un an, la pandémie confirme le double diagnostic qui fonde notre coalition : nous ne pourrions pas préserver l'environnement sans justice sociale car il n'y aura pas d'emplois sur une planète morte. La crise sanitaire mondiale manifeste brutalement les limites d'un système capitaliste et productiviste qui détruit à la fois les équilibres sociaux et environnementaux en prétendant justement refuser toute limite. Aux Etats-Unis un plan de relance massif qui porte des objectifs forts de réduction des inégalités et d'accélération de la transition écologique, ainsi qu'une taxation renforcée des plus riches et des multinationales, est actuellement soumis à discussions. Si bien sûr tout ceci reste au stade des annonces et que cela reste insuffisant face au défi climatique, le contraste est saisissant avec l'indigence sociale et écologique de la loi climat qui vient d'être votée cette semaine à l'Assemblée nationale.

Notre pari : que la population s'empare de ces propositions et de ces débats pour leur donner vie et les imposer dans le débat public !

*Rapport complet à télécharger ou à consulter sur notre site [47.snuipp.fr](http://47.snuipp.fr)*



## Pour une paix juste et durable, imposer le droit en Palestine et en Israël, faire cesser d'urgence l'occupation et les violences coloniales

Le cycle des violences coloniales perpétrées par l'État d'Israël vis-à-vis des Palestiniens, connaît en ce printemps 2021 une nouvelle embarquée. Alors que Jérusalem s'embrase, la FSU exprime sa vive inquiétude devant une escalade guerrière et la poursuite d'une politique d'occupation qui menacent la stabilité de toute la région.

Depuis plusieurs semaines, des manifestations palestiniennes ont lieu pour s'opposer à l'expropriation d'habitantes palestiniennes au bénéfice de colons israéliens dans le quartier de Sheikh Jarrah à Jérusalem-Est. La volonté de colonisation à Jérusalem Est revêt une dimension éminemment symbolique et politique. Notamment après que les États-Unis ont piétiné le droit international et soutenu l'État d'Israël dans ses prétentions à faire de la ville de Jérusalem sa capitale.

Les tentatives des colons israéliens de s'approprier des maisons palestiniennes sont attisées par l'extrême droite israélienne qui a organisé marches et meetings dans ce quartier pour appuyer les colons.

Tandis que le gouvernement Netanyahu leur a laissé la voie libre, il a réprimé les manifestations palestiniennes et a laissé les intimidations relatives aux expropriations suivre leur cours. Il n'a rien fait pour empêcher une manifestation dans les quartiers palestiniens appelée lundi 10 mai par l'extrême droite israélienne pour commémorer l'invasion de Jérusalem-Est en 1967 et soutenir les colons.

Fidèle à sa stratégie du fait accompli, le gouvernement Netanyahu a laissé les tensions s'exacerber. Les incursions des forces de l'ordre israéliennes en pleine période du Ramadan, dans la mosquée al Aqsa, lieu éminemment symbolique pour les musulmanes, où un incendie a éclaté Lundi soir, ont agi comme une provocation.

Dans ces circonstances alarmantes, la FSU exprime sa solidarité avec le peuple Palestinien et demande que le gouvernement français mette en œuvre tous les moyens disponibles pour faire pression afin que l'État d'Israël cesse les violences d'État qui sont commises et mette un



terme à la politique de colonisation. Des sanctions économiques doivent être prises, tant au niveau français qu'au niveau de l'Union Européenne, tant que le gouvernement Netanyahu ne se mettra pas en conformité avec le droit international. La FSU participera aux manifestations de soutien aux Palestiniens qui seront organisées dans les jours à venir.

Pour la FSU, la violence ne peut jeter les bases d'une solution au conflit, à même de garantir, au-delà du retour au calme, une paix juste et durable pour les populations de toute la région.

Communiqué FSU 11 mai 2021

# Le « monde d'après » inclusif, émancipateur et sans discrimination commence aujourd'hui !

Ce 17 mai a lieu, comme chaque année, la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie (IDAHOT), journée de mobilisation pour l'égalité et contre les discriminations.

Le monde du travail est un des lieux d'expression des discriminations et notamment des LGBTI-phobies: injures, harcèlements, mépris affiché, «outings» forcés, inégalités de traitement ou d'avancement de carrière... Le niveau de protection des salarié·es est amoindri par les nouvelles politiques managériales qui individualisent le rapport à la hiérarchie. Cela impacte la lutte pour l'égalité des LGBTI+ au travail. La Fonction publique n'est pas épargnée par ces violences et des discriminations. De plus, la politique gouvernementale de précarité sans cesse accrue, le recours de plus en plus important à des emplois précaires accompagné d'un manque de formation, sont contradictoires avec la volonté de lutte contre les discriminations qui nécessite au contraire, un recrutement exigeant et une formation à la hauteur des enjeux.

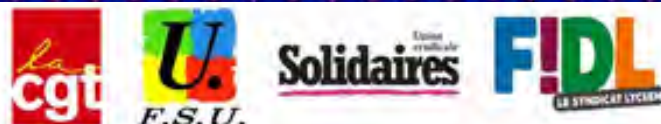
Dans l'éducation, si la publication prochaine du «vademecum» concernant l'accueil des enfants trans à l'école semble aller dans le bon sens, une réelle campagne doit être impulsée, à tous les niveaux, pour la rentrée scolaire.

La crise de la Covid-19 a aggravé la situation. Les confinements et les autres dispositions prises dans ce contexte ont bousculé le monde du travail, avec le recours accru aux visioconférences professionnelles, s'immisçant dans les domiciles des salarié·es qui ont de facto dû «outer» ou potentiellement révéler aux collègues des éléments de leurs vies privées et familiales.

D'autre part, les jeunes LGBTI+ contraint·es de se confiner dans des milieux familiaux hostiles, se sont retrouvés·es surexposés·es à des violences, sans échappatoire, en raison des autorisations de sorties dérogeant du domicile, limitées dans l'espace et dans le temps. Lorsque les élèves ont été de retour dans leur établissement, ils et elles n'ont que trop peu retrouvé l'environnement d'émancipation et d'épanouissement qu'est censée être l'école. Cette dernière est restée un lieu de reproduction des dynamiques de haine, notamment envers les personnes LGBTI+ et l'absence de moyens alloués à la santé scolaire ne permettant pas l'accompagnement psychologique adéquat, a accentué les difficultés auxquelles ces jeunes sont quotidiennement confrontés.

Les mesures dites « d'état d'urgence sanitaire » ont particulièrement exposé les personnes transgenres, non seulement à ces violences domestiques, mais aussi lors des contrôles de police accrus où elles sont « outées » et « mégenrées ». L'accès aux traitements est plus compliqué que jamais, avec la saturation des hôpitaux, résultat d'une gestion de crise sanitaire contestable, qui démontre le manque de moyens et la volonté politique de destruction de l'hôpital public et du système de santé des dernières décennies.

Par ailleurs, le projet de loi bioéthique incluant l'ouverture de la Procréation Médicalement Assistée (PMA) pour toutes les femmes n'a toujours pas abouti bien que le processus législatif soit engagé depuis octobre 2019. De plus, l'effectivité et la mise en œuvre de cette loi pourrait être «techniquement» repoussée car une fois votée définitivement, la loi devra en-



core être promulguée. L'assistance médicale à la procréation (AMP), n'est toujours pas ouverte à toutes les femmes, qu'elles soient en couple ou seules, lesbiennes, bisexuelles, aux personnes transgenres et intersexuées. Le processus législatif doit aboutir au plus vite et permettre un accès et une prise en charge pour toutes et tous sans critère.

Les inégalités de droits persistantes favorisent les discriminations dont sont victimes les personnes LGBTI+. Aussi, nous rappelons que les insultes LGBTIphobes, tout comme les insultes sexistes ou racistes, pour dénoncer des adversaires ou contradicteurs, y compris les injures considérées comme «passées dans le langage courant» mais qui véhiculent des stéréotypes LGBTIphobes, ne sauraient être un outil dans l'engagement syndical et associatif.

Le « monde d'après », inclusif, émancipateur et sans discrimination, nous le voulons pour toutes et tous et maintenant !

Les marches des fiertés LGBTI+ qui vont se dérouler de mai à la rentrée 2021, sont, elles aussi, l'occasion de se mobiliser et revendiquer pour l'égalité des droits. Cette journée du 17 mai doit permettre de préparer les marches à venir et de rappeler que nos lieux de vie, environnements de travail ou d'établissements scolaires, doivent être des espaces de sécurité et de liberté pour toutes et tous.

Les organisations FIDL, MNL, Solidaires, FSU, CGT, UNEF et UNL appellent les salarié·es et les jeunes à y prendre part massivement.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
17 mai 2021 :  
Journée mondiale de lutte  
contre l'homophobie et la transphobie (IDAHOT)



# Le diamètre des palmes

À chacun sa façon d'honorer les personnels méritants. À l'opposé des très révérencieuses Palmes Académiques, nous nous contentons d'attribuer le Tuba Académique... Cette décoration est décernée par la CATA ... en toute dépendance du mouvement social et syndical ...

La CATA [1] s'est réunie... Elle a décidé d'attribuer son seizième « Tuba Académique » à...

... Monsieur Jean-Michel Blanquer, ministre du « tout va bien, on est prêt », mission prenante qui lui laisse néanmoins un peu de temps pour s'occuper de choses plus futiles.

En effet, le Décret n° 2021-547 du 3 mai 2021 cause de « l'harmonisation de la taille des médailles et des rubans ».

Cela concerne « l'Ordre des palmes académiques ».

Il y avait sans doute une urgence ministérielle en ces temps de commémoration du bicentenaire de la mort de l'inventeur moderne des fanfreluches et colifichets.

À moins que ce ne soit juste le hasard : Un ruban et une médaille trouvés au fond d'un tiroir, un peu de temps pour prendre le pied à coulisse, mesurer le tout, et s'apercevoir avec horreur que rien ne correspond aux canons du mérite !



## DES AUTOTESTS À L'ÉCOLE



Un ministre obsédé par le mesurage, par la déification de ses évaluations, obnubilé par le reflet de sa suffisance ne pouvait laisser passer un tel outrage : il manquait 5 mm à la médaille, et le ruban était beaucoup trop mince !

En ces temps où, sur le terrain, la profession se trouve chaque jour un peu plus placée en situation de « démerdentiel », JM Blanquer mérite grandement de recevoir ce 16e Tuba Académique ... sans médaille ni ruban.

[1] CATA : Commission d'Attribution du Tuba Académique  
Source : 47.snuipp.fr

# Le Chifoumi pour les nuls

Nous sommes dans le bureau de Jean Mi-Nistre de l'Éducation presque Privée. Entrent deux personnages.

- Jean-Mi : Ah ! Voilà mes conseillers préférés de chez Havis, Dupon et Pondu, ils me coûtent plus cher que dix inspecteurs d'académie mais j'aime leurs idées à la noix.

- D et P : Voilà Patron, notre dernier coup a raté. Vous savez, quand vous avez honteusement fayoté auprès du PR. On vous avait dit de le faire subtilement et vous l'avez un peu énervé le Manu. Alors pour vous rattraper, on vous a préparé un chouette moment devant les journalistes.

- Jean-Mi : Hummm, c'est vrai, il faut continuer à faire le buzz. L'accusation de l'attaque de l'étranger sur les serveurs de l'Éducation presque Privée, n'a convaincu que les députés godillots de la REM.

- D et P : Vous allez jouer au Chifoumi avec des enfants pendant les vacances.

- Jean-Mi : Mais je suis à l'isolement et c'est quoi le Chifoumi ? On ne me l'a pas appris au RPR-LesRép-LaREM.

- D et P : Vous êtes cas contact certes, mais depuis quand un Boss doit-il

montrer l'exemple ? C'est simple, vous sautez dans des cerceaux et à la fin de votre parcours, avec votre main, vous choisissez papier-pierre-ciseaux. Si vous perdez, l'enfant peut jouer.

- Jean-Mi : (battant des mains), Magnifique ! Il y aura les caméras ? Mais je n'aime pas perdre...

- DetP : Oui les télés seront là et le peuple de France s'exclamera « Comme il est sympa ce ministre ! ». Mais il faut laisser gagner l'enfant sinon, vous allez encore passer pour ce que vous êtes, un ministre inorganisé, sourd, autoritaire et populiste. Relax, on va briefer le kid.

- Jean-Mi : Je ne suis pas sûr de réussir du premier coup,

- DetP : Rendez-vous demain dans un centre de loisirs à moins de 10 km du ministère. Ah, et pour l'heure de coaching du Chifoumi, ça fera 20 000€ supplémentaires seulement! (ils sortent)

- Jean-Mi : (retournant à ses dossiers) Bof, c'est même pas le prix d'une année de salaire d'un PE.

Où en étais-je ? Ah oui, penser à interdire aux enseignants de faire du sport en salle fermée mais les laisser avec leurs 27 élèves en classe, les obliger à



manger seuls dans leur classe, et pour l'an prochain, ne recruter que des contractuels, promouvoir des directrices qui surveilleront et noteront leurs collègues, réduire les moyens financiers du ministère, dissoudre les REP, les Rased, les syndicats qui défendent la profession... Et obliger les troupes à s'inscrire à des stages de Chifoumi en distanciel !

Michel Tran



# Le Trumpisme de Blanquer

Il est convenu que ce qui se passe, en mal souvent, aux États-Unis, arrive chez nous au bout de 12 à 15 ans.

Blanquer n'a pas attendu ce délai décent pour adopter les tics de Monsieur Trump.

Le Trumpisme, c'est nier contre l'évidence les fléaux que nous traversons ; c'est inventer une réalité arrangeante appelée « réalité alternative » ; c'est communiquer fiévreusement à tort et à travers avec des applications modernes ; c'est ignorer les corps intermédiaires ; c'est jeter l'opprobre sur les professionnels et les mépriser ; c'est se mettre en scène dans des situations de jeu pour épater le chaland.

Nier : « Je ne serai pas le ministre des réformes » dès mai 2017, alors qu'il s'applique à détruire l'école publique ; « les écoles ne fermeront pas » le 12 mars 2020 ; « nous devons laisser les écoles ouvertes pour éviter les risques psychologiques » le 2 avril 2021 ; « les enfants ne sont pas porteurs du virus mais les familles peuvent s'autoconfiner quelques jours avant Noël » le 14 décembre 2020 ; « nous sommes prêts » en mars 2020 et avril 2021 alors que les plateformes éducation nationale sautaient l'une après l'autre (ah oui, c'est la faute aux Russes, aux Chinois...).

Inventer : « Les enseignants de maternelle recevront des masques transparents » en mai 2020, on les attend toujours ; « les enfants ne sont pas porteurs du virus » ; « les écoles sont des lieux plus sûrs que les familles » ; « il y a de l'islamo-gauchisme à l'université » alors que le ministre venait d'être pris la main dans le sac avec financement, à hauteur de 90 000€, d'un syndicat lycéen dévoué à sa cause ; « 220 000 tests salivaires seront appliqués au retour des vacances de février de la zone A » le 20 février 2021, alors qu'il reconnaît quelques jours plus tard devant le Parlement que seulement quelques milliers de tests ont pu être pratiqués ; sans parler du trucage éhonté des cas d'infections dans les écoles, parmi les élèves comme chez les enseignants.

Communiquer : chez Blanquer, Twitter s'appelle BFM ou France-info qui sont bien mieux et vite renseignés que les professionnels. Ainsi de la liste des enfants de personnels prioritaires du 4 avril apparue dès le 2 avril, ainsi des dispositions pour la rentrée d'avril au COEE du 23/4, annoncées dès le 21 avril ; etc... Mais ça sert à quoi de payer un ministre pour qu'il réagisse deux jours après ? Il suffirait de continuer à contribuer à la taxe sur l'audiovisuel et de monter le son.

Et que penser de la manière pathétique et inconvenante d'activer la brosse à reluire sur le président Macron, plus grand épidémiologiste de France le 30 mars 2021 ?

Ignorer et mépriser : c'est réagir dix jours après le suicide de Christine Renon ; c'est faire croire que Samuel Paty avait été pris en charge par sa hiérarchie alors que c'est tout le contraire ; c'est faire croire que les enseignants se sont planqués durant le premier confinement ; c'est faire croire qu'ils seront rapidement les mieux payés d'Europe alors que les 500 millions d'euros promis se sont rétrécis comme peau de chagrin ; c'est rendre au budget plus de 600 millions d'euros, pour fayoter et « en même temps » continuer de supprimer plusieurs milliers de postes, alors

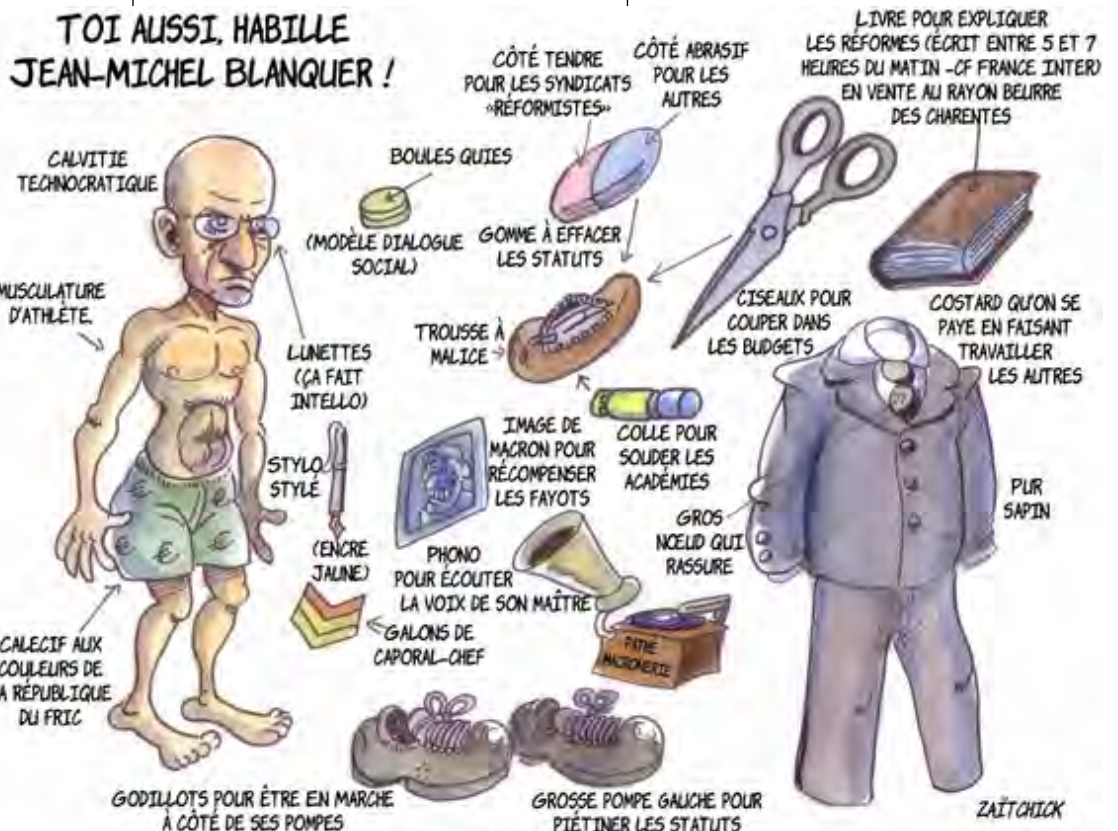
que nous manquons d'enseignants, de médecins scolaires, de Rased, de formations dignes de ce nom, que les AVS-AESH sont déconsidérés et mal payés ...

Se mettre en scène : Blanquer moniteur de zumba (sans enlever son manteau!), Blanquer faisant le Jacques à la marelle et à chifoumi. Nous attendons avec impatience Blanquer à la piscine avec les CP-CE1 ou Blanquer fait son marché avec les PS-MS ou, dans deux ans, Blanquer reconverti en clown chez Mc Do.

Monsieur l'Inspecteur d'académie, comme vous avez eu raison de quitter ce bateau ivre qu'est devenu le ministère de l'éducation nationale et son capitaine si ridiculement fier de lui et de ses mensonges.

Vous allez rencontrer des personnels conscients de leur valeur et de la mission de service public qui leur est confiée, sur le pont en période de tempête comme dans le calme, pas rame-nards, inventifs, des professionnels prêts, capables d'anticiper et de s'adapter. Des personnels fidèles à l'école de la République, qui méritent autre chose que le mépris, les insultes et les tristes facéties de ce ministre.

Michel Tran



# Lettres à JMB

**Dimanche 25 avril 2021**

Monsieur Le Ministre

Je vous sais gré de nous avoir suggéré de faire classe à l'extérieur, je m'en vais mettre en place dès demain cette organisation judicieuse.

Heureusement que vous êtes là pour nous donner de si bonnes idées et merci encore de ne pas nous laisser seuls face aux conséquences de la situation sanitaire.

Quand je lis que des puissances étrangères nous envient votre gestion de la crise sanitaire dans les écoles au point de pirater les merveilleux outils si fiables que vous avez promptement mis à notre disposition, j'y vois une preuve flagrante de votre excellente gestion des questions scolaires lors de cette crise !

**Lundi 26 avril**

Monsieur Blanquer

Nous avons donc commencé la matinée par l'explication du nouveau protocole, puis nous avons déménagé les tables et les chaises de la classe dans la cour. Ce fut un peu long avec mes élèves de CP. Nous avons privilégié les meubles légers et le matériel indispensable à nos travaux scolaires actuels.

Comme c'était la journée du 100ème jour d'école nous avons compté les véhicules et les piétons qui passaient dans la rue. Nous avons également amorcé un projet sur les chemins de fer puisque nous étions aux premières loges pour les TER et le passage à niveau dont nous savons parfaitement maintenant reconnaître le signal sonore.

Malheureusement il a plu tout l'après-midi, du coup, les cahiers, manuels et autre matériel pédagogique ont pris l'eau. Nous avons tout mis à sécher sous le préau et cela nous a bien occupé tout le reste de l'après-midi.

Vraiment encore merci de votre suggestion qui nous a bien facilité cette journée de rentrée.

**Mardi 27 avril**

Monsieur Le Ministre,

Aujourd'hui la météo était plus clémente. Par contre, les tables et chaises étant en plein milieu du terrain de foot, la partie fut chaotique et nous avons dû appeler les pompiers puisque de nombreux élèves se sont blessés.

Lors des récréations des autres classes, il était un peu compliqué de se concentrer, mais nous avons été soutenus par les parents d'élèves et tous les habitants du quartier qui, tout au long de la journée, nous ont encouragés dans nos travaux scolaires, depuis les fenêtres des immeubles environnants.

Nous nous demandons d'ailleurs comment nous n'avons pas pensé plus tôt à une telle organisation pédagogique !

**Jeudi 29 avril**

Monsieur Blanquer,

A ma grande surprise, ce matin en arrivant à l'école j'ai constaté que les tables et les chaises n'étaient plus dans la cour. N'ayant pas la possibilité de les rentrer tous les soirs avec mes petits élèves de CP, nous les avons en effet laissés dehors !

Je n'ai donc plus de mobilier.

Tous les cahiers, fichiers et manuels ont séchés, mais ils sont tous gondolés et inutilisables.

Plusieurs élèves sont absents suite aux accidents lors de la récréation de mardi !

D'autres toussent, ils ont dû prendre froid lundi.

Moi-même je me sens un peu fiévreuse.

J'ai bien peur de devoir écourter cette idée si moderne et révolutionnaire de faire classe en extérieur.



**Vendredi 30 avril**

Monsieur Le Ministre

Me voilà en ASA en attente des résultats du test Covid.

Bien évidemment je ne suis pas remplacée et mes collègues ont eu de grandes difficultés avec mes élèves qui, arrivés lors de la garderie du matin et qui mangeant à la cantine, ont dû rester à l'école. Mais rassurez-vous, pour répondre au dernier protocole sanitaire, ces élèves ont été stockés dans les couloirs de l'école pendant toute la matinée. Puis ils sont restés en récréation dehors toute l'après-midi, les classes de l'école se relayant en récréation comme vous l'avez préconisé !

Merci encore à vous pour toutes ces solutions que vous trouvez pour nous faciliter la vie.

**Samedi 1<sup>er</sup> mai**

Monsieur Le Sinistre,

Fort heureusement, les enseignant-es ont assez de bon sens pour ne pas appliquer à la lettre les absurdités que vous débitez comme des mantras.

En ce jour de fête des travailleurs et des travailleuses, je tenais à vous faire part de toute ma colère pour votre gestion calamiteuse de cette crise sanitaire et de ses conséquences dans les écoles.

Alors au lieu d'aller jouer à la marelle devant les caméras vous feriez mieux d'écouter celles et ceux qui savent ce qu'il faut pour les écoles.

Vous êtes complètement hors sol, vous n'avez plus aucune crédibilité, vous mettez les personnels et les élèves en danger, mais que faites-vous encore à ce poste ?

Le plus gros danger pour les écoles, c'est vous !

Mylène Denizot



## AESH : plus que jamais déterminé·es, en grève le jeudi 3 juin !

L'intersyndicale nationale CGT-Éduc'action, FNEC-FP-FO, FSU, SNALC, SNCL-FAEN, SUD-Éducation appelle à une nouvelle journée de grève le 3 juin pour obtenir satisfaction aux revendications légitimes des AESH pour l'amélioration des salaires et la création d'un véritable statut, contre les PIAL et la précarité.

La journée nationale d'action du 8 avril, où les AESH ont été très nombreuses et nombreux à s'être mobilisé·es, a permis d'alerter sur la situation subie par ces personnels, méprisés par l'Éducation nationale. Les médias ont largement fait écho à ces actions.

Seul le ministre refuse de voir ce qui a été massivement porté par les AESH, avec les personnels à leurs côtés, et remonté lors des audiences auprès des DASEN, des recteurs ou des préfets.

Aucune annonce n'a été faite sur la reprise des discussions, aucun calendrier de concertation n'a été donné dans les instances nationales pouvant laisser croire à la disponibilité du ministère à tenir ses engagements sur l'amélioration des conditions d'emploi et sur une revalorisation salariale des AESH.

### Le mépris a assez duré !

Aujourd'hui un·e agent·e de l'Éducation nationale sur dix est AESH. Ces agent·es de la Fonction publique, employé·es sous contrat, sont précarisé·es et malmené·es dans l'exercice quotidien de leurs missions.

Ils et elles souffrent d'absence de reconnaissance institutionnelle et leurs conditions de travail ont été considérablement dégradées depuis la création des PIAL. Ce sont les élèves en situation de handicap et tout le service public d'éducation qui en pâtissent.

Les revendications restent les mêmes, et elles le resteront jusqu'à obtenir satisfac-

tion. Il y a urgence à :

- engager l'augmentation des salaires et garantir la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail ;
- abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens ;
- créer un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ;
- recruter massivement des AESH pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des notifications.

L'intersyndicale nationale CGT-Éduc'action, FNEC-FP-FO, FSU, SNALC, SNCL-FAEN, SUD-Éducation appelle tous les AESH à faire entendre leurs revendications lors d'une nouvelle journée de grève nationale le jeudi 3 juin.

Elle appelle l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à se joindre à cette journée de mobilisation aux côtés des AESH.

Elle invite également les associations de parents à soutenir les exigences portées pour l'amélioration de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Elle appelle à la tenue d'assemblées générales des personnels pour réaffirmer les revendications et construire les suites de la mobilisation.

**Toutes et tous en grève pour l'augmentation des salaires, un vrai statut et l'abandon des PIAL !**

